



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 18 juin 2026

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame JUILLARD-RANDRIAN

Convocation envoyée le 12 juin 2026

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 41
Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents participant au vote : 35
Nombre de procurations : 5

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Lydie PFANDER-MENY	Madame Catherine MINAUX
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
Monsieur Thierry FALCONNET	Monsieur Patrice CHATEAU	Monsieur Régis PETITBOULANGER
Madame Céline TONOT	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Monsieur Lionel SANCHEZ
Madame Isabelle PASTEUR	Monsieur François SARRON-PILLOT	Madame Nathalie BERTILLON
Monsieur Frédéric GOULIER	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Madame Catherine PETITJEAN	Monsieur Christophe AVENA	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Monsieur Guillaume RUET	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Jean-Marc BOURGEON
Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Laurent GOBET	Madame Catherine PAGEAUX
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Madame Karine HUON-SAVINA	Monsieur Didier RELOT
Madame Monique BAYARD	Monsieur Léo LACHAMBRE	Monsieur Alexandre HEDDAR
Monsieur Benoît BORDAT		Monsieur Adrien GUENE

Membres absents :

Monsieur Ludovic GAFFET	Monsieur Antoine HOAREAU pouvoir à Madame Karine HUON-SAVINA
	Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
	Madame Nadjoua BELHADEF pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI
	Madame Dominique MARTIN-GENDRE pouvoir à Monsieur Philippe LEMANCEAU
	Madame Agnès BILLIET pouvoir à Monsieur Didier RELOT

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ATTRACTIVITE

Projet « Dijon, Alimentation Durable 2030 », labellisé Territoire d'Innovation - Avenant à la participation financière de Dijon métropole

Le Projet « Dijon Alimentation Durable 2030 » porté par Dijon métropole a été déclaré lauréat de l'Appel à Projet de l'Etat « Territoire d'Innovation » le 13 septembre 2019. Pour les 16 actions en subvention du projet bénéficiant de financement public, le conseil métropolitain a délibéré le 19 décembre 2019 sur le principe de solliciter une subvention de 3 M€ auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) au titre du Programme d'Investissement d'Avenir 3 (PIA3) et a acté le principe d'apporter en co-financement les crédits prévus au contrat métropolitain pour un montant global de 4,4 M€ dont 1,7 M€ apportés par la Région Bourgogne Franche-Comté et 2,7 M€ apportés par Dijon métropole.

Aussi, une convention de financement a été signée le 12 mai 2020 avec la Caisse des Dépôts et Consignations, dans laquelle cette dernière s'engage à attribuer à Dijon métropole et à ses partenaires une subvention de 3 M€ pour le co-financement de ces 16 actions. Cela concerne 23 partenaires bénéficiaires auxquels Dijon métropole est autorisée par convention à reverser les sommes attribuées par le PIA. L'échéance de cette convention est fixée au 30 Septembre 2031.

Le 16 juillet 2020 le conseil métropolitain a délibéré sur l'affectation prévisionnelle des financements de Dijon métropole et de la Région Bourgogne-Franche-Comté pour chacune des 10 actions qu'il a choisi de financer. Il a délégué au Président le soin de signer toutes les pièces se rapportant à ce projet et en particulier les conventions à établir entre Dijon métropole et chacun des bénéficiaires des subventions.

Le 21 septembre 2022, le bureau métropolitain a délibéré une première fois sur les ajustements d'affectation de ces subventions.

La présente délibération a pour objet d'actualiser les financements attribués aux bénéficiaires des subventions de Dijon métropole en tenant compte des inévitables évolutions dans le déroulement des actions qu'ils portent puisque le programme d'actions dure 10 ans.

Tout en respectant le montant total de 2,7M€ (2,6M€ en fonctionnement et 100k€ en investissement) affecté par la délibération du 19 décembre 2019 par Dijon métropole, les demandes d'ajustement et de modification portent selon les cas sur :

- l' évolution du volume total du budget de l'action (action 16)
- l' évolution de la part de financement affectée par Dijon métropole à l'opération (action 3.1 : 12 000 € supplémentaires)
- le renoncement à certaines actions (actions 23.3 et 24.2)

L'annexe 1 récapitule toutes les modifications connues à ce jour. Il en résulte une part de subvention non utilisée par certains bénéficiaires qui ont dû renoncer à réaliser totalement ou partiellement l'action pour laquelle ils avaient obtenu un financement.

Le montant de subvention de Dijon métropole disponible est de 514 420 €.

L'annexe 2 propose la réaffectation de 407 636 € dans le contexte de financement connu à ce jour pour 4 nouvelles actions. Il est donc proposé de réaffecter 407 636 € + 12 000 € = 419 636 € de subvention sur les 514 420 € disponibles.

Après adoption de la délibération, les modifications seront signifiées aux bénéficiaires par avenant aux conventions de financement déjà existantes (INRAE, Creativ'21, MNHN) et les nouvelles conventions de financement seront établies pour les nouveaux bénéficiaires (OPAD, SMASH, chambre d'agriculture 21, chambre régionale d'agriculture, chambre d'agriculture 90-25).

L'accord de consortium mis à jour par avenant en septembre 2026 tiendra compte de ces modifications.

Le Bureau,

après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver** les nouveaux tableaux de répartition des subventions attribuées par Dijon métropole dans le cadre du Projet « Dijon, Alimentation Durable 2030 » ;
- **d'autoriser** le Président à signer toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier ;
- **de dire** que les crédits seront prélevés sur le budget de l'exercice 2026 et des années suivantes conformément à l'Autorisation d'Engagement pluriannuelle qui a été créée.

SCRUTIN	POUR : 40	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 5 PROCURATION(S)	